



DECRET D/2024/ 0151 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2024/020/CNT DU 12
AOUT 2024

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi organique L/2012/012/CNT du 06 août 2012 relative aux Lois de Finances ;
- Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu le communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2024/020/CNT du 12 août 2024 portant loi de finances rectificative pour l'année 2024.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

21 AOUT 2024

Général Mamadi DOUMBOUYA

